



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Bayonne – Bordeaux – Poitou-Charentes-Limousin

COMPTE RENDU DE LA CAPL – Liste d'aptitude A – BORDEAUX

LA Inspecteur : c'est la même chanson !

Questions diverses :

Télétravail : tu veux ou tu veux pas !

Des agents comblés à l'Hôtel des douanes

* * *

Siégeaient pour l'administration avec voix délibérative : Le directeur Interrégional, M. L'hermitte (Président) et M Venot (DR Bordeaux) .

Pour la CGT, siégeait Christophe Larroudé (titulaire) et le représentant titulaire d'USD-FO.

Salle de CAPL transformée sans avis ni information préalable en bureaux partagées pour le BOP-GRH, nouvelle salle proposée pour la préparation non équipée en bureautique et en accès Aladin/Internet, réunion le lendemain d'un comité technique, on peut dire que le Président Directeur Interrégional nous a gâté pour sa dernière CAPL qui s'est finalement tenue dans son bureau.

Heureusement que celui-ci est assez grand pour permettre l'exercice sans contorsions- à l'inverse de certains bureaux de la Direction.

Au niveau national, 5.734 agents ont vocation à être inscrits sur la LA, dont 381 dans la nouvelle interrégion. Cependant, on ne recense cette année que 35 candidats en active et 12 en retraite (en fait 11 puisqu'une candidature a été jugée non recevable car ne remplissant pas les critères utiles) dont 3 à double titre (active/retraite).

16 résidences sont offertes au titre des promotions actives auxquelles il faut ajouter 8 postes de plus dans ces mêmes résidences au titre des reversements liés à la déprogrammation de l'examen professionnel B en A.

Pour mémoire, l'an dernier, au sein de la DI, 2 agents ont été promus en active.

Aucun poste n'a été proposé l'an dernier pour les promotions retraites, nous avons donc siégé pour rien ce qui a discrédité encore un peu plus les CAPL déjà remises en cause par ailleurs (télétravail, pas de scrutin pour ces instances lors des élections anticipées suite à la réorganisation territoriale).

Cette année encore nous ne connaissons pas le nombre de postes proposés pour les promotions retraites ce qui risque de rendre l'exercice plutôt vain et de créer de la déception chez les collègues.

* * *

La CGT privilégie l'ancienneté dans la catégorie (accès au grade de contrôleur). D'abord celui-ci est le critère légal requis, ensuite c'est la seule donnée qui ne soit pas affect-

tée par les aléas de la notation et les interruptions ou réduction de temps de service (temps partiel, congé parental).

En revanche, celui de l'accès au grade de CP s'avère une question particulièrement délicate et objet de discussions, et au regard de la durée accès B / accès grade CP (les femmes passent en moyenne le concours plus tardivement que les hommes), et au regard du mode d'accès (le déclassement des agents issus du TA CP n'est pas légal).

De manière générale, les critères autres que la date de passage en catégorie B pénalisent plus particulièrement les femmes.

La note de campagne de la DG indique toujours : *« Tous les agents retenus étaient titulaires du grade de contrôleur principal. Il a été constaté, en outre, que la totalité des agents retenus en promotion « active » étaient issus de l'examen professionnel ».*

Le Président utilise cette indication comme un critère de gestion et décline systématiquement les candidats **issus du tableau d'avancement à qui il n'a jamais été dit, lors de leur passage au grade de contrôleur principal, qu'ils n'auraient aucune chance d'accéder à celui d'inspecteur par liste d'aptitude.**

* * *

Les candidatures LA retraite :

Sur consigne de la DG (là aussi on voit combien notre avis est utile) et malgré notre intervention, le DI ne classe que les 5 premiers candidats au classement SIGRID.

L'agent premier dans l'ordre SIGRID (critère de la date d'accès au grade de CP, échelon, prise de rang dans l'échelon) est déclassé au profit du second, par ailleurs, devant si l'on prend en compte l'ancienneté dans la catégorie B.

Les candidatures LA active :

le DI décide de ne classer que les candidats CP jusqu'au 9ième échelon inclus soit 13 noms.

Les agents ayant été promus CP par TA sont tous relégués **dont le 1er qui passe au rang 9.**

13 agents sont donc classés en définitive selon les critères suivant appliqués par le Président : mode d'accès au grade, SIGRID puis avis formulé par le directeur.

Nous contestons fortement le déclassement des CP issus de TA qui est totalement discriminatoire bien qu'il nous ait été présenté comme en vigueur en CAPC .

A cet égard nous demandons, comme chaque année, que le paragraphe de la note qui incite les Présidents de CAPL à discriminer les agents CP issus du tableau d'avancement soit supprimé.

Le critère du mode d'accès au grade de CP conduit au déclassement de 5 candidats qui bénéficient pourtant d'excellents dossiers.

La CGT a donc voté contre la liste unique proposée par l'administration qui a recueilli les voix de l'administration (2) et de l'USD-FO (1).

Questions diverses :

- Télétravail : Le Président par ailleurs chef de ce service a émis un avis défavorable pour toutes les demandes de télétravail émanant du CSRH avec toujours le même motif répétés X fois: contraintes matérielles, techniques et organisationnelles (travail avec double écran, accès au serveur local, nombre élevé de demandes..).

Malgré notre forcing, le sujet n'est pas traité en local mais au niveau des CAPC.

Le DI a oublié de proposer l'entretien aux agents, obligatoire, en cas de refus de télétravail, oups...

Comment, ne pas créer de la crispation chez les collègues en procédant ainsi : refus systématique, raison unique et non justifiée pour motiver le refus, pas de recours en CAPL et pas d'entretien pour donner des explications aux agents concernés.

En plus, des raisons invoquées plus haut, le DI nous parle de confidentialité, critère extensible dans le service.

L'étude que la direction évoque pour motiver le refus est, une nouvelle fois, une étude dite de bench marking (comme pour la prime et les effectifs) pour examiner dans les autres CSRH du Ministère si des demandes de télétravail ont été acceptées. A priori, ce n'est pas le cas !

Avec ce type de méthode, la situation n'est pas prête d'évoluer; heureusement que la CGT est là pour fédérer les revendications ! On va s'y attacher !

Bon, en définitive, le Directeur ne se dit pas opposer au télétravail au CSRH par principe, la situation mérite un réexamen et l'entretien pourra être proposé a posteriori.

Tous les espoirs sont donc permis surtout si les agents continuent à être dans l'action et mobilisés pour obtenir des avancées.

- Aménagement des combles à l'Hôtel des douanes : On en sait un peu plus sur ce projet, le DI est en passe d'obtenir l'accord pour le financement, accord qui a déjà été donné pour l'ascenseur.

La surface comprendra 24 à 28 bureaux, une salle mixte de réunion ET un local syndical après des années de silence sur ce dernier sujet.

Comme d'habitude, les personnels et leurs représentants seront mis devant le fait accompli.

C'est à ce stade qu'il aurait fallu organiser la consultation et communiquer aux OS le dossier complet, enfin si le dialogue social avait encore un sens !

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :
Christophe Larroudé (06.72.52.70.11)

